

# LA LFDA : QUI SOMMES-NOUS ?

## Améliorer la condition des animaux grâce aux progrès de la science et du droit

« La LFDA mène des actions contre un élevage industriel qui ignore les besoins et le bien-être des animaux, la captivité des animaux sauvages, la chasse et la pêche de loisir, les abus de l'expérimentation, avec des succès qui ont changé la vie de millions d'animaux, comme celui obtenu par l'étiquetage du mode d'élevage des poules sur les boîtes d'œufs. À cela s'ajoute une mission d'information et d'éducation qui s'adresse à tous, citoyens, spécialistes, profanes ou simples curieux.

Devenue une organisation de référence reconnue pour son sérieux et sa rigueur, la LFDA continuera à mettre ses connaissances et son expertise au service des animaux, tant qu'ils continueront à être frappés par la violence et l'injustice. »

Louis Schweitzer, président de la LFDA

## BREF HISTORIQUE

**25 août 1977**

Création de la « Ligue française des droits de l'animal (LFDA) ».

**7 novembre 1985**

Déclaration d'utilité publique.

**21 juillet 1999**

La LFDA devient Fondation.

**19 janvier 2010**

Renommée « La Fondation Droit Animal, Éthique et Sciences (LFDA) ».

## VALEURS ET COMBATS

Depuis 1977, la LFDA multiplie les actions pour impliquer consommateurs, éleveurs, chercheurs et grand public dans ce vaste combat pour la reconnaissance et le respect des droits des animaux.

### La Déclaration universelle des droits de l'animal

- Corédigé par la LFDA en 1978
- Propose à l'humanité l'idée d'un égalitarisme universel
- L'être humain doit retrouver sa place parmi les espèces vivantes et non en son sommet

« À la protection de l'animal se substitue le respect de l'être vivant. »

### Une mission juridique

- Transposer dans le droit français et européen les avancées scientifiques pour améliorer les conditions de vie de tous les animaux

### Un combat éthique et scientifique

- Utiliser une argumentation factuelle et crédible pour atteindre nos buts
- Rendre accessibles à tous les résultats d'enquêtes et rapports de la LFDA
- Publication d'une revue, organisation de colloques...

### Un engagement collectif

- Éduquer et informer pour modifier durablement les comportements et éveiller les consciences
- Intervenir auprès des pouvoirs publics pour améliorer le bien-être des animaux
- Tisser des liens étroits avec les ONG de protection animale et de la nature
- Offrir notre expertise aux professionnels en lien avec l'animal

## NOS ACTIONS

La LFDA se préoccupe de tous les animaux :

- Élevés pour leur production
- Chassés et pêchés pour le loisir
- Utilisés en expérimentation
- Cloîtrés dans les parcs zoologiques
- Utilisés pour divertir : cirques, corrida, delphinarium...

### Succès

Parmi ses succès, la Fondation compte l'obtention en 1985 du 1<sup>er</sup> règlement européen autorisant la mention du mode d'élevage des poules pondeuses sur les boîtes d'œufs. Grâce à cela, les consommateurs européens peuvent favoriser en toute connaissance les modes d'élevages respectant le mieux le bien-être des poules.

En 2015, la mention de la sensibilité de l'animal dans le code civil a été le fruit d'années de plaidoyer auprès des pouvoirs publics. L'acte décisif a été la rédaction en 2005, à la demande du garde des Sceaux, d'un rapport sur le régime juridique de l'animal par Mme Suzanne Antoine, magistrate et administratrice de la LFDA.

### Projets

- Faire reconnaître la sensibilité des animaux sauvages dans le droit
- Accompagner les professionnels dans leurs démarches vers plus de bien-être
- Étendre l'étiquetage des modes d'élevages des animaux à tous les produits de consommation
- Veiller au respect des réglementations

## Objectifs : 4 droits fondamentaux pour les animaux

- 1** Le droit pour toute espèce de ne pas disparaître par la faute de l'homme.
- 2** Le droit pour tout animal apte à éprouver des émotions ou à ressentir la douleur de ne pas subir par la faute de l'homme de souffrances évitables.
- 3** Le droit pour tout animal de ne pas être tué ou atteint dans son intégrité physique par l'homme sans nécessité.
- 4** Le droit pour tout animal tenu sous la dépendance de l'homme de bénéficier d'un bien-être conforme à ses impératifs biologiques et comportementaux spécifiques.

## ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

### La LFDA est un groupe pluridisciplinaire

Son conseil d'administration est composé de juristes (maîtres de conférences, avocats, magistrats), de scientifiques (médecins, vétérinaires, éthologistes, neurobiologistes, ethnologues, zoologistes, linguistes et sociologues) et de philosophes.

La mise en œuvre des actions décidées par le conseil est assurée par quelques salariés et une équipe de bénévoles.

Appuyée d'un comité scientifique composé d'experts de l'animal, la LFDA est également soutenue par un comité d'honneur prestigieux (membres de l'Académie, anciens ministres, magistrats et scientifiques éminents).

### Dons

Les ressources de la LFDA proviennent exclusivement de la générosité des particuliers. Indépendante de toute obédience politique, religieuse ou syndicale, de toute entreprise commerciale, industrielle ou financière, la LFDA ne reçoit aucune subvention d'organismes publics ou privés.

## Conseil d'administration



**Louis Schweitzer**  
Président

Haut fonctionnaire et homme d'affaires éminent



**Pr Jean Claude Nouët**  
Président d'honneur et vice-président

Biologiste et professeur de médecine



**Suzanne Antoine**  
Secrétaire générale

Magistrate



**Jean Etcheverria**  
Trésorier

Professeur associé de droit aux universités de Paris II et Paris XII



**Dr Muriel Falaise**

Juriste et maître de conférences en droit privé



**Dr vét. Michel Baussier**

Président honoraire du Conseil national de l'Ordre des vétérinaires



**Pr Dalila Bovet**

Ethologue et professeur d'université



**Dr Georges Chapouthier**

Neurobiologiste, directeur de recherche émérite au Centre national de la recherche scientifique et philosophe



**Dr vét. Alain Grépinet**

Docteur vétérinaire, présent dans de nombreuses institutions, il est aussi enseignant à l'École nationale vétérinaire de Toulouse



**Dr Jean Guichet**

Maître de conférences en philosophie